

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3229

présenté par
Mme Marsaud

à l'amendement n° 3010 de M. Nogal

ARTICLE 55

À l'alinéa 2, après le mot :

« électriques »,

insérer les mots :

« ou hybrides rechargeables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.